

En direct de l'USP n°26 (26 - 30 juin 2017)

Remplacement des mesures liées à la loi chocolatière

Lors de l'audition de la CER-E sur le remplacement des mesures liées à la loi chocolatière, l'USP a eu l'occasion de présenter sa proposition de fonctionnement. Elle a pu démontrer l'importance de mettre en place une solution car ce sont aujourd'hui 11 % des quantités de céréales et 7 % de celles de lait qui sont soutenues par la loi chocolatière. Par ailleurs, l'USP a également rappelé que les montants alloués à ces nouvelles mesures devaient être d'environ 95 millions.

Réseau « Aménagement du territoire »

Le comité du réseau « Aménagement du territoire » (composé de Pro Natura, la Protection suisse du paysage, l'ATE, l'association suisse des petits paysans, l'association suisse de pédologie et l'USP) a discuté d'un séminaire prévu en septembre et consacré à la stratégie de ces prochaines années. Un thème central est évidemment la deuxième étape de la révision de la LAT. Le comité est unanime à considérer que le projet actuellement en consultation ouvre plus de questions et de chantiers qu'il n'apporte de réponses. Le réseau « Aménagement du territoire » tend donc à un rejet du projet, notamment à cause des différentes controverses liées aux constructions hors de la zone à bâtir. L'USP a obtenu de la Protection suisse du paysage que, dans le cadre de sa prise de position, elle ne concentre pas toutes ses critiques sur les agriculteurs.

100 paysannes et paysans

Après qu'un jury ait sélectionné 10 exploitations par catégorie, sur environ 420 propositions, la division « communication » de l'USP a informé les nominés durant la semaine sous revue. Ceux-ci ont dorénavant 14 jours pour décider s'ils acceptent ou non leur nomination. Toutefois, il apparaît déjà que la majorité seront de la partie.

Chiffre de la semaine

A chaque fois qu'une période sèche dure, des peurs s'installent. Le bilan hydrique (précipitations moins évaporation) des cinq premiers mois de l'année est à ce sujet très parlant puisqu'il se monte à seulement 191 millimètres. Les années sèches peuvent être toutefois positives pour les grandes cultures. Ainsi, les bilans hydriques supérieurs des années 2015 (284 mm) et 2016 (492 mm) ont conduit à des rendements bien plus bas. Certes, les précipitations ne sont pas le seul facteur influençant les rendements mais une météo sèche réduit la pression des ravageurs, des maladies et des mauvaises herbes.

Note de la semaine

La CER-E souhaite obtenir un rapport étudiant comment les exceptions au principe du « Cassis-de-Dijon » pourraient être supprimées ou, au moins, atténuées. Depuis des années, de très nombreuses et chères études ont déjà été réalisées à propos du « Cassis-de-Dijon ». Par ailleurs, les pronostics initiaux de l'administration fédérale et du Gouvernement promettant des baisses importantes de prix se sont révélés faux. Le futur rapport demandé par la CER-E n'y changera rien.